

Canagrex

M. Whelan: Vous ayant écouté une fois, Gordon, j'ai entendu tout ce que vous avez à dire.

M. Taylor: Le gouvernement a pris l'habitude de déléguer seulement un ou deux ministres à la Chambre. Les ministres ne veulent pas savoir ce que les députés ont à dire. En fait, ce ministre cherche à se constituer une sinécure pour sa retraite. Il approche de l'âge de la retraite. Il veut une sinécure à \$100,000 par année. Il veut devenir président de Canagrex.

M. Whelan: Monsieur le Président, le député voudrait peut-être nous entretenir de son propre petit pécule, lui qui touche une pension de retraite provinciale en plus de son traitement fédéral.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Taylor: J'ai mérité ma pension de retraite. Je n'ai pas accepté une sinécure à \$100,000. En outre, j'ai même remboursé une partie de l'argent au Trésor. En faites-vous autant?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Taylor: Vous avez beau jeu de parler des pensions.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pensais que le ministre se levait pour faire ce rappel au Règlement. Puisqu'il ne l'a pas fait, je le ferai moi-même. Immédiatement avant que le député ne se lève, le député de Bow River (M. Taylor) a prêté certaines intentions au ministre de l'Agriculture, ce qui est inadmissible. D'après le Règlement de la Chambre, il n'est pas admissible d'attribuer certaines intentions à un autre député. Il doit immédiatement se rétracter. Je propose que la présidence demande au député de se rétracter ou qu'elle le jette dehors, car c'est là qu'il devrait être.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre.

M. Taylor: Monsieur le Président, si le député pense que je me trompe complètement, il ferait bien de penser à ce qu'a fait un de ses collègues libéraux au moment où il est arrivé au pouvoir. Combien lui a-t-on donné pour quitter son emploi à Air Canada? Combien a-t-il reçu, à même le Trésor public, alors qu'il n'aurait jamais dû recevoir d'argent? Par ailleurs, les administrateurs...

M. Simmons: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. En ma qualité de député, je ne tolérerai pas qu'un député ternisse la réputation du ministre de l'Agriculture qui fait son devoir de ministre chargé de présenter ce projet de loi. Ce qu'il fera quand il quittera la Chambre ne regarde que lui. Toutefois, en vertu de notre Règlement et de notre tradition bien établie, nul député ne peut prendre la parole à la Chambre pour imputer des motifs à un autre député, ministre ou pas. C'est ce qu'a fait le député de Bow River. C'est vil, même de sa part. Je l'invite à retirer ses paroles. La présidence devrait le prier de se rétracter. Il ne peut intervenir ici et imputer des motifs à un autre député. Étant donné sa longue expérience à l'assemblée législative de l'Alberta et ici, il devrait le savoir et avoir un peu plus de bon sens. Il devrait avoir la décence de retirer ce qu'il a dit.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) soulève la question de

privilège. La présidence est d'avis qu'il y a difficilement là matière à privilège. Elle ne voit pas en quoi les propos du député de Bow River (M. Taylor) nuisent au député de Burin-Saint-Georges dans l'exercice de son mandat de député. Quoi qu'il en soit, le ministre de l'Agriculture est présent à la Chambre. La présidence ne l'a pas vu prendre la parole pour protester, et doit donc en conclure que le ministre ne s'estime en rien offensé. Cependant, le débat sur le projet de loi relatif à Canagrex et sur les propositions d'amendements se déroulait plutôt bien jusqu'ici. J'invite donc le député de Bow River à poursuivre dans cet esprit.

M. Taylor: Monsieur le Président, le bill prévoit la nomination d'un président et d'un ou deux vice-présidents. Je dis qu'il se pourrait bien que ce soit le ministre qui en devienne le président. Qu'y a-t-il de désobligeant dans cette observation? Les libéraux nomment constamment leurs propres partisans à la tête des organismes. Y aurait-il soudainement quelque chose de répréhensible à cela? Je ne serais pas du tout étonné que les administrateurs soient Mackasey, Buchanan et comment s'appelle l'autre? Gillespie. Cela ne m'étonnerait pas qu'ils soient nommés administrateurs. Cela ne surprendrait pas non plus les Canadiens. Les libéraux le font constamment. La conscience du député le tracasse. Je voudrais revenir à Canagrex.

Les agriculteurs canadiens, y compris ceux de ma circonscription, n'aiment pas le bill tel qu'il est. Si ces amendements sont acceptés, la société deviendra un organisme d'exportation. Sans les amendements, elle aura le pouvoir de s'emparer d'exploitations agricoles et de l'industrie alimentaire, de tout régenter. Le gouvernement a procédé ainsi dans les secteurs énergétique et agricole. Il veut en faire autant dans le secteur alimentaire. Qu'essaie-t-il de faire? Veut-il que les Canadiens deviennent des serfs? Quelle société essaie-t-il de bâtir? Si ce n'est pas son intention, pourquoi prépare-t-il le terrain pour de futurs gouvernements? C'est ce que fait la société Canagrex. Elle a certains pouvoirs et aucun ministériel ne peut le nier. Il suffit de lire le projet de loi pour s'en rendre compte. Laissez les Canadiens le lire. Les agriculteurs l'ont déjà fait et c'est pourquoi ils m'écrivent pour me dire d'empêcher à tout prix l'adoption du projet de loi sur la société Canagrex, car ils ne peuvent s'accommoder de cette société.

● (1640)

M. Whelan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez, monsieur le Président, affirmé que j'étais présent à la Chambre, mais que je n'avais peut-être pas soulevé un rappel au Règlement ou la question de privilège lorsque le député de Bow River (M. Taylor) avait parlé de mes intentions de devenir chef de la société Canagrex et de créer cette société dans mon intérêt personnel seulement. Rien n'est plus faux. Je n'ai nullement envie de devenir chef de cette société, même si je suis parfaitement capable, j'en suis persuadé, d'occuper ce poste. Je sais que d'autres personnes ont également les qualités requises. Certaines publications de l'Alberta ont prétendu que j'avais créé Canagrex, afin d'obtenir un poste. C'est tout à fait faux.